



## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Autres questions financières****Rapport du Corps commun d'inspection  
des Nations Unies sur ses activités pendant l'année  
se terminant au 31 décembre 2000**

1. Il s'agit du 32<sup>e</sup> rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) <sup>1</sup>. Ce rapport est divisé en six chapitres comportant la liste des organisations participantes, la composition du Corps commun d'inspection, la présentation de ses ressources humaines et financières, le programme de travail, ses interactions avec les Etats Membres/organes législatifs, les organisations participantes et d'autres organes de contrôle, enfin, le suivi de ses rapports et recommandations.
2. Le CCI fournit, en annexe au rapport, la liste des neuf rapports et cinq notes publiés en 2000.
3. Comme par le passé, les rapports du CCI intéressant l'ensemble du système seront soumis à la Commission du programme, du budget et de l'administration ou à la Commission de la coopération technique, une fois que le Comité administratif de coordination (CAC) aura présenté ses observations à leur sujet. Depuis la session du Conseil d'administration d novembre 2000, au cours de laquelle les rapports du CCI ont pour la dernière fois été examinés, aucune observation du CAC n'a été reçue.
4. Des exemplaires du rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités peuvent être consultés.

Genève, le 26 septembre 2001.

<sup>1</sup> Assemblée générale des Nations Unies, documents officiels, cinquante -sixième session, supplément n° 34 (A/56/34).